



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

<i>Séance du mardi 28 mai 2024</i>	
<b>2024 – 062</b>	<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
	- Afférents au Conseil Municipal : <b>23</b>
	- En exercice : <b>23</b>
	- Qui ont pris part à la délibération : <b>22</b>
	Date de la convocation : <b>20/05/2024</b>
	Date d'affichage : <b>20/05/2024</b>

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 28 mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, FOURNET, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, LABUXIERE, LARROQUE.*

*Excusés et procurations :*

*Mme BEZIAT-RICARD a donné procuration à M. CONSTANTIN*

*Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE*

*M. DEHEZ a donné procuration à M. BÉDAT*

*Mme EDE a donné procuration à M. LABAT*

*M. LAHONTAN*

*Secrétaire de séance : M. Nicolas DARRACQ*

**OBJET :**

**AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE  
POUR NOTIFICATION DES MARCHES AUX ENTREPRISES RETENUES  
POUR LE CHANTIER DE RENOVATION DES VESTIAIRES DU STADE**

**CONSIDERANT** que la valeur estimée des travaux de rénovation des vestiaires du stade de football est inférieure à 100 000 € hors taxe (répondant ainsi aux dispositions l'article 142 de la loi °2020-1525 du 07 décembre 2020),

**CONSIDERANT** que le chantier pour la rénovation des vestiaires du stade de football est d'un montant supérieur à la délégation permanente n°2020-37 donnée au Maire,

**VU** la délibération n°2024-005 du 29 janvier 2024 le conseil municipal donnant autorisation à M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et demandes de subventions en l'autorisant à signer tous les documents afférents à ce dossier lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de signer les devis des entreprises choisies pour l'exécution de ce chantier.



**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** M. le Maire :

- à signer les devis avec les entreprises pour les montants tels que présentés ci-dessous :

LOT - ENTREPRISE	MONTANT HT
MACONNERIE EURL POUYSEGU 550 route de guichot 40180 SORT EN CHALOSSE	6 853.20 €
PLATRES HUBERT ET FILS 739 route Salomon 40990 ST-VINCENT-DE-PAUL	12 147.00 €
MENUISERIES DELMON - RTE DE BUGLOSE BASTA 40990 ST VINCENT-DE-PAUL	13 466.62 €
PEINTURES DARBO 147 rue des genêts 40990 ST-VINCENT-DE-PAUL	17 822.75 €
CARRELAGE ENTEP LASSALLE 40 Route de Castagnet 40380 GAMARDE LES B.	12 542.42 €
PLOMBERIE SEFTI 1861 Route de Dax 40350 POUILLON	20 053.74 €
VENTILATION SEFTI 1861 Route de Dax 40350 POUILLON	11 043.55 €

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal

Pour copie conforme

Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **30 mai 2024**

Le Maire,

**Henri BEDAT**



VOTE :

Pour	<b>22</b>
Contre	<b>00</b>
Abstention	<b>00</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240528 – DE2024062

et publication ou notification le

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).*